

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 29 mars 2024

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 22/03/2024

Présents : 14

Dont Présents non votants : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Représentés : 5

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Francis BOUTES, Josian CABROL, Béatrice FALCOU, Jean-Luc FALIP, Daniel GALTIER, Marie-Line GÉRONIMO, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR

Votants: 19

Pour: 19

Contre: 0

Représentés: Laurent BRUNET par Jean-Noël BADENAS, Mariette COMBES par Pierre MATHIEU, Jean-Louis LAFaurie par Jean-Luc FALIP, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS, Catherine SONZOGNI par Jean ARCAS

Abstentions: 0

Présents non votants :

Excusés: Christian BIES, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Elisabeth DAUZAT, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Philippe VIDAL, Didier VORDY

Absents:

Objet: Habitat : colorons le Pays

L'opération « Colorons le Pays », opération d'accompagnement de la politique de l'habitat, est engagée depuis juillet 2008. Après 15 ans de fonctionnement toutes les communes ont adhéré à cette opération optionnelle qui nécessite la définition d'un périmètre d'intervention uniquement autour du centre ancien du Bourg-Centre.

Depuis le début de l'opération, ce sont ainsi **1 142 789 €** (toutes contributions confondues - Région, Département, Communautés de communes, Communes - participant à l'opération) qui ont été mobilisés, dont 100 % ont été engagés pour la restauration de 553 façades. Cette opération a généré **5 693 649 €** de travaux sur les 102 communes du Pays bénéficiant de cette opération.

Par ailleurs, cette opération vient compléter la démarche initiée par le Pays dans le cadre du label « Pays d'art et d'histoire ».

L'impact des rénovations de façades dans les centres anciens et particulièrement à l'intérieur des périmètres protégés vient conforter la politique de mise en valeur architecturale et paysagère portée par le Pays.

La Fondation du Patrimoine a confirmé son partenariat au travers d'une convention dans le cadre de l'opération « Colorons le Pays ».

La fondation soutient financièrement la réalisation de projets privés de rénovation de façade.

Cette opération repose sur un règlement qui fixe les conditions de calcul et d'octroi de subvention. Ce règlement a été modifié au fil du temps afin d'être le plus adapté possible au fonctionnement de l'opération. L'article 4 qui mentionne les montants attribués par poste de travaux a été revu en 2023. Aujourd'hui, il convient d'intégrer la prise en compte et l'acceptation selon la localisation et l'environnement de la mise en œuvre de volets battants PVC en couleur. Une analyse par dossier sera faite pour évaluer l'impact patrimonial de ce type de travaux.

Par ailleurs, ces travaux sont subventionnés par l'Anah hors périmètres protégés. Les volets bois seront privilégiés avec une prise en charge à hauteur de 40 % et à 30 % pour les volets battants PVC.

Nature des travaux	Montant de la subvention
Réfection de l'enduit à la chaux naturelle : <ul style="list-style-type: none"> • piquetage et application de l'enduit. 	35 €/m ²
Réfection sommaire des peintures ou de l'enduit : <ul style="list-style-type: none"> – application soit : <ul style="list-style-type: none"> • d'un badigeon de chaux ; • d'une peinture microporeuse ou silicatée ; • d'un enduit de finition seul. 	15 €/m ²
Nettoyage et peinture des ferronneries (balcon, garde-corps, crochets de volets, etc...).	30 % du prix forfaitaire
Restauration des menuiseries existantes <ul style="list-style-type: none"> • mise en peinture ou vernis des menuiseries extérieures ; • restauration complète des menuiseries avec mise en peinture ou vernis. 	40 % du prix forfaitaire
Remplacement des menuiseries existantes par des menuiseries en bois standard y compris : <ul style="list-style-type: none"> • dépose, pose et peinture ou vernis. 	40 %
Fourniture et pose de volets battants PVC couleur	30 %
Travaux de zinguerie : <ul style="list-style-type: none"> • remplacement des chenaux et descentes d'eau pluviale existantes en zinc. 	25 €/ml
Réfection sommaire du bord de toiture.	10 €/m ²
Travaux de nettoyage et de peinture des génoises, cadres/bandeaux, corniches, frises.	15 €/m ²
Les travaux forfaitaires d'intérêt architecturaux.	30 %

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir vous prononcer sur la modification du règlement d'opération « Colorons le Pays » sur l'article, ci-dessus mentionné et, de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité valide la modification du règlement d'opération « Colorons le Pays » sur l'article, ci-dessus mentionné et l'autorise à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 29 mars 2024

Le Président,

Jean ARCAS

